

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 juin 2026

[Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire] L'ASNR appelle à maintenir le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, qui reste satisfaisant en 2025.

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, la division de Nantes de l'ASNR présente les conclusions des actions de contrôle menées en 2025 en régions Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Ce qu'il faut retenir pour la région Bretagne

En 2025, la division de Nantes de l'ASNR, qui contrôle la radioprotection et le transport de substances radioactives en région Bretagne, a réalisé **42 inspections**, dont 4 de la centrale des Monts d'Arrée en démantèlement, 33 dans le nucléaire de proximité (19 dans le secteur médical, 14 dans les secteurs industriel, vétérinaire ou de la recherche), 3 auprès d'organismes agréés et 2 sur la radioactivité naturelle (le radon).

Trois événements significatifs ont été déclarés en 2025 : 1 événement significatif de niveau 1 sur l'échelle INES, 1 événement de niveau 1 sur l'échelle ASN-SFRO et 1 événement de niveau 2 sur l'échelle ASN-SFRO. Enfin, un avis d'incident (hors échelle ASN-SFRO) a également été publié.

Ce qu'il faut retenir pour la région Pays-de-la-Loire

En 2025, la division de Nantes, a réalisé **46 inspections** en région Pays-de-la-Loire, dont 4 dans les installations de la société Ionisos à Pouzauges et Sablé-sur-Sarthe (2 sur le thème de la sûreté nucléaire, 1 sur le transport de substances radioactives et 1 auprès d'un transporteur sur le site) et 42 dans le nucléaire de proximité (21 dans le secteur médical, 19 dans les secteurs industriel, de la recherche ou vétérinaire, 1 dans le secteur des transport et 1 dans le domaine de la radioactivité naturelle (radon).

Par ailleurs, **un événement significatif** de niveau 1 de l'échelle INES a été déclaré en 2025.

Monts d'Arrée EL4 D (Brennilis)

L'ASNR considère que la conduite du projet de démantèlement de la centrale de Brennilis est globalement satisfaisante en matière de sûreté nucléaire et de surveillance de l'environnement, mais des efforts sont encore attendus. En 2025, l'ASNR a délivré une décision complémentaire précisant les échéances et la méthodologie concernant l'assainissement des structures de génie civil, les mesures de gestion des sols, la démolition des bâtiments et le réaménagement du site.

Elle rappelle que la découverte d'amiante et de mercure a conduit au retardement des travaux de remise à niveau des ponts de manutention nécessaires aux opérations de retrait des canaux combustibles de la cuve, sans toutefois que cela ne remette en cause la date de début des opérations prévue en 2027.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 juin 2026

EDF doit finaliser sa politique d'assainissement et de gestion des terres du site dans la cadre de l'arrêt du rabattement de la nappe sous l'ancienne station de traitement des effluents et garantir, dans les délais prévus, la mise à niveau des installations vis-à-vis du risque incendie.

Dans le cadre des futures opérations de démantèlement, des progrès sont attendus en matière de culture de radioprotection des équipes. L'ASNR y portera une attention particulière en 2026.

Installations d'ionisation de Pouzauges et Sablé-sur-Sarthe

L'ASNR estime que le niveau de sûreté des irradiateurs de Pouzauges et de Sablé-sur-Sarthe présente un niveau de sûreté nucléaire en amélioration par rapport à l'année 2024, même si des efforts restent à poursuivre. De nettes améliorations ont été constatées dans la mise en place de la nouvelle organisation et la gestion des équipes en charge de la sûreté. Ces progrès doivent encore toutefois être consolidés et l'ASNR veillera à ce que l'exploitant maintienne ce niveau d'exigence en 2026. Les engagements pris par le site auprès de l'ASNR au cours des années précédentes, ainsi que les actions engagées, doivent désormais être pleinement finalisés.

Domaine médical

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines, de situations dégradées ayant conduit l'ASNR à procéder à 2 mises en demeure d'établissements de santé réalisant des pratiques interventionnelles radioguidées, ainsi que de la survenue d'événements significatifs de radioprotection témoignant d'un manque de culture de radioprotection.

En radiothérapie, les principaux fondamentaux de la sécurité sont en place et les démarches de **gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures.** Des difficultés persistent néanmoins dans le retour d'expérience et l'analyse de risques lors de changements techniques ou organisationnels.

En curiethérapie, les inspections confirment une bonne prise en compte des règles de radioprotection, notamment en matière d'appropriation des systèmes de gestion de la qualité. **Le maintien de l'activité de curiethérapie constitue un défi majeur,** en raison des ressources et compétences spécifiques requises et des difficultés persistantes de recrutement.

En médecine nucléaire, la situation est **satisfaisante bien que contrastée.** L'appropriation des enjeux de radioprotection sur l'ensemble de la chaîne, pour le patient et son entourage, les professionnels, le public et l'environnement, constitue un sujet de vigilance pour l'ASNR. Des marges de progression subsistent par ailleurs sur la sécurisation des processus d'administration des médicaments, la gestion des effluents et des déchets, ainsi que la formation et l'habilitation des professionnels.

Dans le domaine des **pratiques interventionnelles radioguidées (PIR),** la situation progresse du point de vue de la radioprotection mais reste marquée par des disparités entre les **services d'imagerie interventionnelle** et les **blocs opératoires.**

En scanographie, les inspections révèlent une bonne prise en compte des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients, grâce à une **organisation de la radioprotection jugée robuste et globalement satisfaisante en matière de moyens dédiés.**

Fait marquant

L'année 2025 a été marquée par la survenue de plusieurs événements significatifs en radiologie conventionnelle, concernant parfois des cohortes de patients, notamment pédiatriques, qui ont mis en lumière des défauts de paramétrage des équipements, une formation insuffisante des professionnels et des défaillances dans la démarche d'optimisation des doses.

Le 8 novembre 2025, le CHU de Nantes a notamment déclaré à l'ASNR un événement significatif de radioprotection concernant des examens de radiologie thoracique pédiatrique. L'événement a été détecté après la constatation d'une dose inhabituellement élevée lors d'un examen réalisé chez un nourrisson de 7 mois sur un équipement rarement utilisé pour ce type d'acte.

L'investigation a mis en évidence un défaut d'optimisation du protocole pédiatrique configuré lors de l'installation de l'appareil en 2015. Le CHU a immédiatement mis à jour les protocoles concernés et étendu les vérifications à l'ensemble des équipements pédiatriques du même constructeur. Une analyse rétrospective de plus de 53 000 examens a permis d'identifier 15 enfants potentiellement concernés. L'expertise médicale et physique a conclu à des niveaux d'exposition faibles, sans conséquence attendue sur la santé à court ou long terme.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection, notamment par la formalisation des pratiques, l'habilitation des personnels et une meilleure analyse des doses délivrées. L'Autorité rappelle que la principale garantie d'un haut niveau de radioprotection réside dans une culture de radioprotection solide, portée par des professionnels formés, disposant de moyens et d'outils adaptés.

Domaine industriel, vétérinaire et de la recherche

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

En radiographie industrielle, si les exigences sont majoritairement respectées, l'ASNR alerte sur des failles récurrentes de signalisation sur les chantiers, sur la qualité hétérogène des dossiers techniques qu'elle est amenée à instruire ainsi que sur la préparation des chantiers et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Dans le domaine vétérinaire, le recours à des organismes externes pour la radioprotection ne doit pas conduire à une dilution des responsabilités.

Dans les laboratoires de recherche, des améliorations dans la mise en œuvre de la radioprotection sont à noter, **malgré des fragilités récurrentes** sur la gestion des déchets et la mise en œuvre du programme de vérifications.

La prévention du risque lié au radon

Le radon est la première source d'exposition aux rayonnements ionisants de la population française et la seconde cause de cancer du poumon derrière le tabac. La géologie est un facteur déterminant pour définir le potentiel radon des territoires. En Bretagne et Pays de la Loire, entre 65 % et 93 % des communes des départements (hors Sarthe) de ces régions sont situées dans des zones à potentiel radon significatif.

En 2025, l'ASNR a mené trois actions de contrôle ciblant la gestion du risque radon. Deux actions ont été réalisées en région Bretagne : l'une dans des établissements recevant du public (ERP) et une autre au sein d'un barrage hydraulique de l'État. Une action a également été menée dans deux crèches en région Pays-de-la-Loire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 juin 2026

L'ASNR soutient et co-finance des campagnes de mesurages volontaires du radon dans l'habitat en régions Bretagne et Pays-de-la-Loire. Au quotidien, elle répond également aux sollicitations des particuliers et employeurs sur la gestion du risque d'exposition au radon dans l'habitat et les lieux de travail. Fin 2025, elle a également coanimé un webinaire à destination des propriétaires d'ERP et employeurs et a contribué à la mise à jour du Dossier départemental des risques majeurs de la Sarthe.

Les divisions de Nantes et de Caen assurent la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires civiles de leur territoire. Elles instruisent les demandes d'autorisation, vérifient la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles assurent également l'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

En cas d'urgence radiologique, elles assistent les préfets dans la protection des populations et participent à la préparation des plans d'urgence. L'ASNR est aussi active dans l'information du public, notamment via les CLI, et entretient des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales -SFRO) a également été publié.

Contact presse territoriale :

Evangelia Petit
01 46 16 41 42
evangelia.petit@asnr.fr

Agence Bona fide
Edgar Borrits
06 51 37 83 59
eborrits@bonafide.paris

Contact presse nationale :

Pascale Portes
01 58 35 70 33
pascale.portes@asnr.fr

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

